Le lundi 1er juillet 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Handicap : Les adhérents de l'APF dénoncent la politique actuelle qui les considère comme des citoyens de seconde zone !

Réunis en Assemblée générale le 29 juin à Chartres, les adhérents de l'APF ont dénoncé samedi le manque de réelles mesures et l'absence d'implication du président de la République et du gouvernement sur la politique du handicap. De l'accessibilité à la citoyenneté en passant par les services d'aide à domicile et la solidarité, ils ont adopté quatre motions ambitieuses et nécessaires exprimant les fortes attentes des personnes en situation de handicap.
En effet, plus d'un an après l'arrivée de François Hollande et de son gouvernement, force est de constater qu'il n'y a toujours pas de réelle politique du handicap ! Les quelques mesures à destination de publics ciblés ne constituent en rien une avancée concrète au regard de toutes les difficultés quotidiennes des personnes en situation de handicap et de leur famille. Depuis un an, le gouvernement renvoie l'APF au Comité interministériel du handicap pour avoir des réponses précises. Or celui-ci, prévu en juin, a été reporté à juillet puis à septembre !
Aujourd'hui, avec leurs motions, les adhérents de l'APF dénoncent la politique actuelle qui les considère comme des citoyens de seconde zone. Et ils fixent leur feuille de route au président de la République et au gouvernement !

Plus d'un an après l'élection de François Hollande, l'APF déplore l'absence de volonté politique et de mesures concrètes globales pour pallier les difficultés réelles des personnes en situation de handicap et de leur famille.
Attaques en règle contre les normes pour une France accessible ; décrochage des ressources des personnes (AAH, pensions d'invalidité…) par rapport au SMIC et accroissement de la précarité ; exclusion de l'accès à la CMU-C à quelques euros près ; ignorance de la problématique des surcoûts liés au handicap ; augmentation du taux de chômage ; frilosité sur la formation des enseignants dans l'accompagnement des élèves ; inégalité de traitement sur le territoire en matière d'aide à domicile… la liste des manquements du gouvernement est longue !

Pour les adhérents de l'APF :
> Accessibilité : l'échéance de 2015 n'est pas contournable !
> La solidarité nationale n'est pas la charité !
> Services d'aide à domicile : cri d'alarme sur la situation des personnes
> La citoyenneté et la participation sociale ne sont pas négociables !

> Accessibilité : l'échéance de 2015 n'est pas contournable !
A moins de deux ans de l'échéance, les adhérents de l'APF dénoncent toutes les tentatives des acteurs publics et privés pour assouplir ces obligations légales ou contourner l'échéance de 2015.
Les adhérents de l'APF soulignent que le président de la République, le Premier ministre, les préfectures, les services déconcentrés de l'Etat et les collectivités territoriales ont, chacun à leur niveau, l'obligation d'impulser cette politique pour une France accessible.

17, bd Auguste-Blanqui – 75013 Paris
Tél : 01 40 78 69 00 – Fax : 01 45 89 40 57 – www.apf.asso.fr

Les adhérents de l'APF affirment que, s'ils sont ouverts à tous les dialogues « pour réussir 2015 », ils agiront et s'opposeront fortement à toute négociation qui viserait à limiter les principes d'accessibilité et de conception universelle.
Ils rappellent que des obligations existent depuis près de 40 ans et ils exigent donc que tous les moyens soient mis en œuvre pour respecter les obligations légales et règlementaires d'ici 2015.

> La solidarité nationale n'est pas la charité !
Depuis sa promulgation, les adhérents de l'APF dénoncent sans cesse le fait que la loi du 11 février 2005 n'a pas répondu :
- à la précarité et à la pauvreté que vivent de nombreuses personnes en situation de handicap ;
- à l'insuffisance des modalités d'accès et au manque de moyens pour financer l'accès à des aides humaines, à des aides techniques, à la vie sociale, à la réalisation de leur projet de vie, à des services ou tout autre moyen de compensation nécessaire.
Les adhérents de l'APF sont consternés en constatant que le président de la République et le gouvernement n'ont toujours pas pris en compte cette réalité sociale inacceptable. La crise socio-économique ne peut en aucun cas justifier que soit portée atteinte aux droits fondamentaux des personnes en situation de handicap.
L'occasion d'ouvrir un vrai échange sur ces sujets essentiels lors du prochain comité interministériel du handicap est en passe d'être tout simplement gâchée.
Les adhérents de l'APF attendent du président de la République et du gouvernement que ces sujets soient enfin inscrits comme une priorité politique et sociale incontournable et ceci, dans les plus brefs délais : à quand la prestation de compensation universelle couvrant tous les frais (aides humaines et matérielles) ? A quand le revenu d'existence effectif et décent ?
Les adhérents de l'APF sont donc très soucieux et sont prêts à se mobiliser pour que soient effectivement prises en compte ces préoccupations majeures des personnes en situation de handicap et de leur famille, préoccupations qui reposent sur le respect des droits fondamentaux et de la dignité humaine.

> Services d'aide à domicile : l'APF lance un cri d'alarme sur la situation des personnes
Le pouvoir d'appréciation laissé aux conseils généraux amène de plus en plus certains d'entre eux à refuser de prendre en compte la spécificité des besoins des personnes en situation de handicap en matière de service d'aide humaine et la réalité de leur coût.
Ces conseils généraux - bien que partisans, dans le discours, du maintien à domicile - refusent une tarification adaptée des interventions concernées, seule garante d'une offre de service pérenne et adéquate. Cette situation inégalitaire d'un département à l'autre va à l'encontre d'une équité de traitement et d'une politique de solidarité nationale, même décentralisée.
L'APF constate :
- une inquiétante paupérisation des personnes en situation de handicap qui voient leur reste à charge augmenter, les obligeant à renoncer aux dépenses nécessaires à leur vie (santé, nourriture…) et à leur vie sociale (isolement…) au risque de se mettre en danger ;
- que de très nombreux services d'aide humaine, gérés par des associations à but non lucratif, sont durablement maintenus par ces départements en déséquilibre financier malgré les efforts de ces associations.
Les adhérents de l'APF dénoncent comme indigne de la solidarité nationale tout choix de tarification des services d'aide humaine qui, guidé par la seule logique financière :
- remet en cause la liberté de choix de vie des personnes en situation de handicap - et de fait la loi du 11 février 2005 - et aboutit à la négation du droit de vivre à domicile ;
- reporte de fait sur les ressources de ces personnes des coûts qui relèvent de la compensation sans se soucier de leur qualité de vie ou de leurs capacités financières ;

- met gravement en difficulté de nombreux services, qu'ils soient gérés par l'APF ou non, génère de fait du déficit et fragilise autant d'emplois indispensables à la vie quotidienne de milliers d'usagers.
Alors que les conseils généraux sont responsables de la politique d'aide humaine aux personnes handicapées et aux personnes âgées dans leur département et qu'ils ont l'obligation d'apporter les réponses adaptées aux personnes ayant des besoins spécifiques, les adhérents de l'APF en appellent à eux pour qu'ils prennent dans les plus brefs délais les mesures structurelles indispensables. Ces mesures doivent viser à garantir les objectifs de la loi du 11 février 2005 ainsi que l'égalité de traitement dans tous les départements.

D'ores et déjà, ils se mobilisent, dans tous les départements, pour exprimer vivement leur colère face à une situation inacceptable qui a trop longtemps duré et qui se dégrade. Et ils n'acceptent plus les restes à charge.

> La citoyenneté et la participation sociale ne sont pas négociables !
Une société inclusive est une société ouverte à tous, qui doit être conçue pour toutes les personnes, quelles que soient leur situation et leurs particularités.
Cette société se fonde sur le respect des libertés et des droits fondamentaux et sur des principes de non-discrimination et de solidarité.
Une société inclusive garantit à chacun une réelle participation sociale, économique, culturelle et civique, en respectant sa dignité, ses capacités et ses différences.
La société inclusive permet et demande à chaque citoyen de participer !
Les adhérents de l'APF s'indignent encore aujourd'hui, en écho aux fondateurs de l'APF voici 80 ans, que les personnes en situation de handicap se heurtent à des obstacles d'ordre environnemental et comportemental dans notre société qui les empêchent d'accéder à une réelle citoyenneté et participation sociale !
L'ensemble des acteurs politiques, sociaux, économiques et culturels sont pleinement responsables de cette situation.
Les adhérents de l'APF leur demandent de prendre toutes les mesures nécessaires – même dans une période de crise socio-économique - pour n'exclure personne de la vie citoyenne et sociale.
Il est immoral de demander à un être humain de renoncer, même provisoirement ou partiellement, à l'exercice effectif de ses droits constitutionnels et fondamentaux.
La société se doit d'offrir les mêmes chances et opportunités à chacun, le même cadre de vie social à tous.

Contact presse :
Guillaume Vaudois : 01 40 78 56 79